



AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

OBJET : Réaliser une prestation de service d'achat groupé portant sur l'électricité au profit des habitants du territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France

Personne publique contractante

Nom et adresse de la personne publique :

Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France
15 rue Bonnet
95270 Luzarches

DEFINITIONS :

Le présent projet n'est pas un marché même si il est calqué sur les vocables habituellement utilisés dans le cadre des marchés publics et fait référence à certains articles des législations en vigueur en matière de marchés publics.

Il s'agit d'un appel à candidatures en vue de la conclusion d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

La prestation recherchée consiste en l'identification d'opérateurs offrant les meilleures conditions d'achat d'énergie verte pour l'électricité. L'énergie verte doit se comprendre comme étant une énergie non fossile, renouvelable et respectueuse de l'environnement.

Les candidats intéressés devront décrire le processus d'achat groupé qu'ils envisagent de mettre en place pour les habitants de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

Objet

Nature de la consultation:

La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (C3PF) entend confier au prestataire retenu l'organisation d'un achat groupé d'électricité verte à destination de ses habitants. Les candidats devront écrire le processus d'achat groupé qu'ils envisagent de mettre en place. L'organisation de l'achat groupé sera matérialisée par la signature d'une convention dont les termes seront librement négociés entre le prestataire retenu et la C3PF, sur la base des prescriptions minimales inscrites dans le présent document et de la proposition initiale du prestataire retenu.

OBJECTIF :

L'objectif de la C3PF est de réduire substantiellement et rapidement la facture énergétique de ses concitoyens, de les sensibiliser aux enjeux énergétiques, de lutter contre la précarité énergétique et d'augmenter la part de consommation d'énergies renouvelables.

Cet objectif s'inscrit dans les politiques écologique et énergétique de la collectivité, et plus particulièrement dans les actions du PCAET.

ENJEUX :

À l'occasion de cette initiative d'achat groupé, la C3PF vise :

- à sensibiliser ses concitoyens sur leur propre consommation d'énergies en les informant sur les bonnes pratiques

facilement réalisables,

- à les inciter à consommer de l'énergie verte,
- à les familiariser à l'utilisation d'une plate-forme numérique en en démontrant toutes les potentialités.

PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE :

Durant la phase d'inscription, les données personnelles des concitoyens ne seront pas transmises aux fournisseurs d'énergie. A l'issue de cette phase, les données de consommation seront agrégées et transmises de manière globale afin que les fournisseurs puissent établir leur offre sur un volume de consommation annuel prévisionnel.

Durant la phase de souscription, c'est-à-dire après que le fournisseur ait été choisi et que les concitoyens aient donné leur accord pour recevoir une offre directement soit par internet soit par courrier postal, les données personnelles des concitoyens seront transmises au fournisseur choisi dans le strict respect de la réglementation en vigueur, notamment la RGPD.

PUBLIC-CIBLE :

Les particuliers habitant le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

Article 1 - transmission de la proposition de convention

Les réponses des candidats devront parvenir obligatoirement via la plateforme achatpublic.com
au plus tard le :

31 aout 2021 à 12h00 (midi)

Les offres électroniques dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas recevables.

Article 2 - La proposition du candidat devra être constituée :

Candidature :

1/ Dossier de présentation du projet du candidat incluant :

- 1.1 Le programme pédagogique à destination des administrés ;
- 1.2 Le descriptif des modalités de mise en œuvre de l'achat groupé ;
- 1.3 Le planning prévisionnel de réalisation à compter de la notification de la convention.

2/ Description des moyens humains et matériels affectés à la C3PF

3/ Description des qualifications et compétences du candidat, présentation des références dans un domaine similaire au cours des trois dernières années

4/ Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité

5/ Attestation de régularité fiscale et sociale

6/ Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait aux obligations des articles L5212-5, L5214-1 et L5212-9 à L5212-11 du code du travail pour les entreprises de plus de 20 salariés.

7/ Délégation de pouvoir le cas échéant justifiant de la capacité du signataire à engager le candidat.

8/ un extrait Kbis datant de moins de 3 mois.

Offre :

- 1. Note présentant et détaillant la méthodologie, les modalités pratiques, la communication, le planning, ...**
- 2. Projet de convention de partenariat entre la C3PF et le candidat retenu.**

Article 3 - Jugement et délai de validité des propositions

Les propositions, seront jugées au regard des critères ci-dessous. Chaque critère sera noté sur 20, chaque note étant ensuite multipliée par un coefficient de pondération. La note globale obtenue sera donc sur 20 points.

- Modalités pratiques de mise en œuvre de l'achat groupé : niveau d'accompagnement commercial et des garanties aux administrés, Capacité à proposer à la Communauté de Communes des moyens de sensibiliser la population aux notions de précarités énergétiques et de proposer des solutions, méthodes de sourcing et de transparence de la mise en compétition des fournisseurs d'énergie : **60%**
- Qualité du programme pédagogique à destination des administrés : pertinence de l'information (enjeux énergétiques) et des canaux de communication (nombre de réunions, variété des supports), gestion des réunions en distanciel si nécessité liée au COVID : **20%**
- Qualité du planning prévisionnel : **20%**

Article 4 : Prescriptions minimales :

- Durée du contrat : 1 an renouvelable 3 fois au maximum
- Périodes de mises en place : les achats groupés devront être réalisés dans les périodes où le marché de l'énergie est le plus attractif.
- Prestations demandées à la C3PF : moyens de communication, salles pour les permanences
- Prestations demandées au candidat : communication personnalisée – réunions publiques (sous réserve de la situation sanitaire en lien avec la Covid 19)
- Un référent dédié : fonction, mail & téléphone

Article 5 : Déroulé de la procédure :

1. Communication de l'offre
2. Réception des dossiers des candidats
3. Evaluation et sélection du candidat
4. Information aux candidats de la société retenue
5. Négociation du contrat
6. Passage en conseil communautaire
7. Signature de la convention